CLASSIQUE PAR L'ACCUMULATION INCONTROLEE DES FORCES AU DELA DE LA ZONE DE L'ATLANTIQUE A L'OURAL. "CIEL OUVERT" APPORTERA, SANS AUCUN DOUTE, UNE CONTRIBUTION DIRECTE À LA SOLUTION DE CETTE DIFFICILE QUESTION. CHACUN POURRA S'ASSURER QU'AU-DELA DE LA ZONE, LES ACTIVITES MILITAIRES ET LA PRODUCTION DES ARMEMENTS NE SONT PAS EN CONTRADICTION AVEC LES OBJECTIFS DE L'ACCORD DE REDUCTION DES FORCES CLASSIQUES.

C'EST EN EUROPE QUE L'ON À ACCUMULE LA PLUS FORMIDABLE QUANTITE D'ARMEMENTS DE L'HISTOIRE, AU NOM DU MAINTIEN D'UN INACCEPTABLE EQUILIBRE DE LA TERREUR. C'EST LA AUSSI QUE SE NEGOCIE ACTUELLEMENT LE PLUS IMPORTANT ACCORD DE DESARMEMENT DE L'APRES-GUERRE. CET ACCORD, EN MEME TEMPS QUE CELUI SUR LES MESURES DE CONFIANCE ET DE SECURITE, ETABLIRA UN ORDRE DE SECURITE DEBARRASSÉ DES SEQUELLES DE CES 45 DERNIERES ANNEES.

TOUS LES PAYS EUROPEENS ONT VOCATION A PARTICIPER
PLEINEMENT A CE VASTE HOUVEMENT. IL EN EST AINSI DES PAYS
NEUTRES ET NON ALIGNES DE LA CSCE. SUR QUELLE BASE POURRAIT-ON
LEUR DENIER CE DROIT ? JE N'EN VOIS AUCUNE POUR MA PART. IL N'Y
A PAS EN EUROPE DE PAYS PLUS OU HOINS CONCERNES PAR LA
SECURITE DU CONTINENT. S'aquoint d'une misure de compleur, elle ont

"CIEL OUVERT" DOIT ETRE DES L'ORIGINE CONCU SUR UNE BASE NATIONALE, QUI PERMETTE DE NOUVELLES ADHESIONS SANS QUE CELA NE PORTE ATTEINTE À SON PONCTIONNEMENT, NON PLUS QU'AUX DROITS ET OBLIGATIONS DES PARTICIPANTS. LIBRE ENSUITE À EUX DE COOPERER ÀVEC D'AUTRES, SUR LA BASE DES SOLIDARITES EXISTANTES, ET POURQUOI PAS, D'AFFINITES NOUVELLES. UN SEUL PRINCIPE DOIT GUIDER CETTE ÀPPROCHE : LES DROITS ET OBLIGATIONS DES ETATS NE DOIVENT PAS DECOULER DE LEUR APPARTENANCE OU NON À UNE ALLIANCE.

SEUL UN REGIME NATIONAL POURRA S'ADAPTER AUX EVOLUTIONS PRESENTES ET À VENIR. C'EST LÀ UNE CONSIDERATION ESSENTIELLE POUR LA CREDIBILITE DE "CIEL OUVERT" : QUELLE SERAIT EN EFFET, LA VALEUR D'UN SYSTEME QUI SERAIT CONCU SUR LA BASE DE REALITES QUI, DEMAIN, PEUVENT ETRE HISES EN CAUSE ? LA NECESSITE